

Secteur Prévention - Subventions

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : La Commission Formation - Emploi des Jeunes - Développement Social des Quartiers propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 45 000 F à l'Association APAS (Association de Prévention par l'Aide Sociale) qui intervient dans le cadre de l'accompagnement scolaire sur le quartier de Montrapon/Fontaine Ecu.

Cette somme correspond à la régularisation de l'aide apportée par la Ville dans le cadre des programmes 90/91 du Développement Social des Quartiers suite à la présentation des bilans de l'Association.

Une somme de 75 000 F avait été inscrite au Budget Primitif 1993 destinée à verser une subvention exceptionnelle au GARE-BTT pour un projet envisagé dans le cadre de la réhabilitation de la Cité Brulard.

La mission qu'il était prévu de confier au GARE-BTT étant finalement assurée par la Mission Chef de Projet, le Correspondant Emploi-Formation, une coordinatrice déléguée par l'entreprise chargée des travaux de réhabilitation, l'attribution de cette subvention n'est plus nécessaire et le crédit prévu à cet effet devient disponible.

- 15 000 F à l'Association «La Palmeraie» pour participation de 18 jeunes du quartier Brulard au tournoi international de football qui se déroulera du 4 au 12 juillet à San-Sébastien (Espagne).

La dépense sera financée pour 45 000 F sur les crédits figurant au Budget Primitif 1993 au chapitre 955.3/691/47040 et pour 15 000 F au chapitre 945.90/657.47030 qui sera abondé par transfert de la somme nécessaire, soit 15 000 F, prélevée au chapitre 955.3/691.47040.

M. VIALATTE : Je souhaite réintervenir sur ce dossier car je pense que nous avons besoin d'informations complémentaires. Lorsque l'opération de réhabilitation de la cité Brulard a été présentée au Conseil Municipal l'année dernière, il nous avait été dit qu'en accord avec l'entreprise lauréate du marché, un certain nombre de milliers d'heures de travail, j'ai le souvenir de 40 000 heures de travail, seraient attribuées à des habitants du quartier en situation de chômage ou ayant des difficultés d'insertion, de façon à ce qu'ils puissent participer au chantier tout en contribuant à se former sur place. Et à l'époque, et c'est pourquoi j'ai posé cette question tout à l'heure, il avait été souligné que compte tenu de la vocation de l'entreprise GARE-BTT qui a des équipes de techniciens formés aux actions d'encadrement des chantiers, compte tenu de son aptitude à encadrer, elle suivrait tout au long du chantier, c'est-à-dire pendant 5 années, les chômeurs ou les jeunes en difficulté d'insertion qui participeraient aux travaux de réhabilitation en liaison avec l'entreprise. Donc, je ne comprends pas comment cette mission-là qui est une mission lourde, qui s'inscrit dans la durée et qui nécessite un encadrement technique solide, se transforme en une mission confiée à la mission chef de projet qui est une petite structure, une structure d'accompagnement social qui n'a pas cette vocation-là. Je pense qu'on a dû probablement changer complètement de stratégie. J'ajoute que les informations que j'ai montrent que les choses ne vont pas vite sur place à Brulard et que le nombre d'heures attribuées à des personnes en situation de chômage ou en difficulté d'insertion, manifestement se délivre à un rythme tout à fait insuffisant. Et je souhaiterais donc qu'on puisse avoir sur ce dernier point un bilan de l'état d'exécution de cet engagement qui avait été pris et que vous puissiez nous donner quelques éléments sur ce redéploiement de la mission de GARE-BTT.

M. TISSOT : Cette mission de travail dont les habitants seraient bénéficiaires, il n'a jamais été question de la remettre en cause. Quant à l'état d'avancement du chantier, celui-ci doit durer 4 ou 5 ans et il vient de démarrer. Aussi, je pense qu'il est un peu prématuré de faire un bilan sur la distribution du travail aux habitants, d'autant plus que je n'aurais pas d'éléments précis à vous donner sur ce point. Néanmoins, je prends note de votre observation pour vous apporter une information lors d'un prochain Conseil, à la rentrée par exemple.

M. FOUSSERET : Cette explication vous convient Monsieur VIALATTE ?

M. VIALATTE : Elle me convient tout à fait, je remercie le Maire-Adjoint. J'ajoute un point ; le Maire avait pris l'engagement devant le Conseil Municipal qu'un comité de pilotage du chantier serait mis sur pied et qu'y serait associé, en particulier le Conseil Général. A ma connaissance, le comité de pilotage ne s'est pas réuni et je voulais donc vous demander quelles dispositions vous prendriez sur ce point.

M. TISSOT : Pour l'instant je ne sais pas où en est la mise en place de ce comité de pilotage mais là aussi, je pense que c'est prématuré. Néanmoins, je vous répondrai personnellement sur ce point.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.